
ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

l'Épagneul (Clumber)

Taille : Moyenne.

Couleur de la robe : Blanc.

Marques de couleur : Chien essentiellement blanc avec des marques orange ou citron autour d'un œil ou des deux yeux, ou une face blanche. Très petites taches orange ou citron fréquentes sur le museau, aux membres antérieurs ou aux oreilles, tout comme une marque orange ou citron à la racine de la queue.

Texture et longueur du poil : Soyeux et droit. Les membres et la poitrine bien garnis de franges.

Corps : Long, bas, s'inscrit dans un rectangle.

Forme et attache des oreilles : De forme triangulaire et attachées bas, environ au niveau des yeux.

Forme et port de la queue : Portée parallèle au dos ou légèrement relevée. Écourtée ou naturelle.

Caractéristique unique : Ossature massive.

Pieds : Ronds, compacts, avec coussinets épais et canon métacarpien solide.
